

P7_TA(2011)0437

Nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

Décision du Parlement européen du 13 octobre 2011 sur la recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne (14862/2011 – C7-0312/2011 – 2011/0806(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu la recommandation du Conseil du 4 octobre 2011 (14862/2011),
 - vu l'article 283, paragraphe 2, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil européen (C7-0312/2011),
 - vu l'article 109 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A7-0337/2011),
- A. considérant que, par lettre du 4 octobre 2011, le Conseil européen a consulté le Parlement européen sur la nomination de Jörg Asmussen à la fonction de membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans;
- B. considérant que sa commission des affaires économiques et monétaires a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et, tel qu'il découle de l'article 130 du traité, de l'impératif d'indépendance totale de la BCE; considérant que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu du candidat un curriculum vitae ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;
- C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 10 octobre 2011, à une audition d'une heure et demie du candidat, au cours de laquelle il a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission;
1. rend un avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Jörg Asmussen membre du directoire de la Banque centrale européenne;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil européen, au Conseil ainsi qu'aux gouvernements des États membres.